

Diagnostic avant Travaux

Conforme au cahier des charges de l'ASCA

Nom du client :

Philippe Pasche

Adresse de l'objet :

Chemin des Cerisiers 31

1865 Les Diablerets

Numéro de parcelle :

2327

Numéro ECA :

1903

Année de construction :

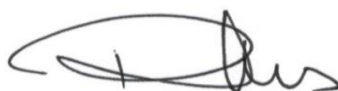
inconnu

No. De Dossier :

ATA-20210223-V1

Date de l'expertise :

23.03.2022



ATA Bureau Technique Sàrl

Architecture - Thermique - Amiante

Rte de la Chapelle 26

1890 St-Maurice

ATA@netplus.ch



Diagnostic avant Travaux

Conforme au cahier des charges de l'ASCA

Rapport établi le : mercredi 23 mars 2022
Date de la pré visite :
Date de la visite 08.03.2022
No : de dossier ATA-20210223-V1

Nom du diagnostiqueur : Réane Henchoz
Expert en amiante

Nom du propriétaire : Philippe Pasche
Nom du mandataire : Alain Porta
Ruchonnet 18
1003 Lausanne

Étendue de la mission Analyse avant transformations

Méthodologie sondages destructifs , prélèvements et analyses

Laboratoire d'analyse : Analysis Lab SA
Bahnhofstrasse 54
2502 Bienne

Diagnostic complet

oui

Diagnostic partiel

Complément ou mise à jour d'un diagnostic précédent

Nom du bureau d'expertise :

Date d'inspection :

Numéro du rapport :

Limite de mission et champ d'application :

A la demande de :

Monsieur Porta

agissant en qualité de :

☐

Propriétaire

☒

Mandataire

conformément à la commande signée en date du
un diagnostic Amiante avant travaux en date du :

02.03.2022 il a été effectué
22.03.2022 .

L'étude réalisée permet au propriétaire ou mandataire donneur d'ordre, d'informer les différentes entreprises qui devront procéder à des travaux de rénovation ou de démolitions sur les risques liés à ces travaux de par la présence d'amiante. Il sera spécifié sur ce rapport si une entreprise de désamiantage est nécessaire dans certaines parties du bâtiment. L'analyse est faite sur tous les matériaux susceptible de contenir de l'amiante (MSCA). Il faudra parfois procéder à des sondages destructifs , et il n'y aura pas de remise en état après le prélèvement.

ATA Bureau Technique Sàrl
Architecture - Thermique - Amiante

Mission

Conformément à la législation en vigueur, les diagnostiqueurs de notre cabinet sont certifiés pour mener à bien leur mission. Ils sont en outre régulièrement formés.

Le présent rapport est rédigé sur la base des lois et réglementations cantonales nationales ainsi que selon le cahier des charges de l'ASCA (Association Suisse des Consultants Amiante).

Déroulement de l'expertise : Lors de la visite exhaustive de la totalité des locaux, le constat est limité aux seuls matériaux et produits directement visibles et accessibles sans investigation destructive du périmètre de la mission. La réalisation du repérage est faite en respectant la méthodologie décrite dans le cahier des charges de l'ASCA (Association Suisse des Consultants Amiante). L'expert établit pour chaque bâtiment un rapport et une cartographie précise des matériaux de construction analysés. Les sondages et les éventuels prélèvements des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante sont effectués selon ce même cahier des charges. En cas de refus de prélèvement, ou d'impossibilité d'accéder à une zone du bâtiment faisant l'objet de l'expertise, un repérage « en utilisation normale » sera effectué sur les zones non concernées par les travaux selon les points 1,13 et 1,14 du cahier des charges de l'Association Suisse des Consultants Amiante (ASCA), ou une réserve sera émise sur le rapport.

Engagement

Au travers de l'acceptation de l'offre, le donneur d'ordre s'engage:

- à assurer, dans la mesure du possible, l'accessibilité des locaux et dépendances
- à assurer l'accessibilité des parties de l'installation situées dans les zones communes et visées par le diagnostic.
- reconnais avoir pris connaissance du devis et des conditions générales.

Limite du diagnostic

Le présent diagnostic concerne le bâtiment complet, y compris les installations liées à celui-ci . Ce diagnostic a pour objectif de dresser la liste complète des matériaux accessibles contenant de l'amiante pour le bâtiment en question. Il ne peut cependant être considéré comme absolument exhaustif. Les éléments non accessibles tels que les dessous de baignoire, les éléments sous chape, les gaines techniques, les châssis de construction, les canneaux de cheminées, et intérieur des cheminées ne font pas partie de la présente expertise. Il peut également y avoir des sous-couches qui n'ont pas été trouvées.

Diagnostic avant travaux

Diagnostic permettant au donneur d'ordre d'informer de manière exhaustive les entreprises devant procéder à des travaux de rénovation ou de démolition dans le bâtiment, des risques liés à la présence des polluants de construction. Il lui permet également de déterminer s'il doit faire appel à une entreprise spécialisée pour assainir certaines parties de son bâtiment. Le diagnostic porte sur tous les matériaux et installations fixes susceptibles d'être pollués, en procédant à des sondages destructifs si nécessaire.

Diagnostic en utilisation normale

Le diagnostic en utilisation normale permet de mettre en évidence des situations potentiellement dangereuses pour les occupants (degré d'urgence I). Le diagnostic en utilisation normale doit repérer tous les MSCP directement visibles ou facilement accessibles suite à un simple démontage. Sont exclus du repérage visuel en utilisation normale tous les MSCP non visibles et/ou dont l'accès nécessite un sondage destructif. Un prélèvement doit être réalisé uniquement pour les matériaux et installations susceptibles de contenir des polluants (MSCP), directement visibles ou facilement accessibles suite à un simple démontage et qui représentent (pour les matériaux amiantés) un degré d'urgence I selon l'évaluation du risque du FACH.

Réserves

Les conclusions de ce rapport présentent la synthèse du diagnostic effectué dans le bâtiment dans son état actuel avec les informations reçues de la part du propriétaire ou du donneur d'ordre. Ce rapport ne peut exclure la présence d'éléments cachés et inatteignables susceptibles de contenir de l'amiante qui n'auraient pas été signalés à l'expert par le donneur d'ordre ou le propriétaire.

Diagnostic avant Travaux

Tous les locaux étaient rendus accessibles le jour de l'analyse:

oui

Pièces n'ayant pas pu être visitée le jour de l'expertise :

Partie n'ayant pas été visitée	Justification	No plan

Les pièces n'étant pas accessibles le jour de l'expertise doivent être inspectées avant travaux, le cas échéant elles sont considérées comme contenant de l'amiante par défaut. A l'exception des pièces mentionnées plus haut, l'expert garantit que la totalité du bâtiment a été expertisé et que l'ensemble des matériaux douteux a été analysé. Les échantillons ont été envoyés à un laboratoire agréé par la SUVA. Certains matériaux sont difficilement repérables sans destruction massive, dans les gaines techniques et les cheminées. Si ils sont découverts durant le chantier, ils devront être analysés avant toute intervention pour écarter un risque d'inhalation d'amiante.

Ce rapport a été établi selon les directives CFST 6503 et suit par ailleurs le cahier des charges de l'ASCA/VABS

Le bien comporte

Année de construction

Année de rénovation

Destination des locaux

Configuration du bien

Structure du bien

1	Bâtiment
	env. inconnu
☒	Habitation individuelle
	Habitation collective
	Local commercial
	Local industriel
	Pavillon

1	sous-sol
1	rez
1	étage
	2ème étage
1	Cabanon
1	extérieur

briques, bois, madrier, Béton

Des plans, documents, facture d'entreprise de construction ou rénovation ont été fournis

Aucun plans, documents, facture d'entreprise de construction ou rénovation n'ont été fournis

ATA Bureau Technique Sàrl

Architecture - Thermique - Amiante

Analyse polluants avant travaux

Etage	Pièce-local	No photos	No de prélèv.	Description de l'élément	quantité approxim.	Type de polluants (A/PCB/HAP/ML)	MP (matériau pollué)	Type matériaux FIC/FPI/FA/SOL/NFA	Prélevé O/N	MP par défaut	Déterminé par labo	Déterminé par expert	Plan No	Libération fibres	Code grille	Accessibilité	Degrés d'urgence	Mesure VDI nécessaire O/N	Filière d'évacuation	Matériau pollué (O,N,R)
s-sol	toutes	1	1	Mastic fenêtre					O				1							N
s-sol	extérieur	2	2	Crépis de façades					O				2							N
rez	terrasse	3	3	Colle carrelage terrasse rez					O				3							N
s-sol	entrée	4	4	colle carrelage sol brun entrée					O				4							N
s-sol	séjour-chambre	5	5	crépi intérieur s-sol					O				5							N
s-sol	cuisine	6	6	Colle carrelage sol cuisine	4m²	A	MP	NFA	O				6	N	0	B	III	O	E	O
s-sol	SDB	7	7	colle carrelage sol SDB et fourneau					O				7							N
s-sol	SDB	8	8	colle faïences SDB	6m²	A	MP	NFA	O				8	N	0	B	III	O	E	O
s-sol	cuisine	9	9	colle faïences cuisine	3m²	A	MP	NFA	O				9	N	0	B	III	O	E	O
rez	entrée	10	10	colle carrelage sol entrée					O				10							N
rez	entrée	11	11	Colle plinthe entrée					O				11							N
rez	séjour-	12	12	colle carrelage sol séjour					O				12							N
rez	séjour	13	13	colle plinthes séjour					O				13							N
rez	séjour	14	14	colle faïences fourneau et cheminée noir					O				14							N
rez	cuisinr	15	15	colle faïences cuisine					O				15							N
rez	SDB	16	16	colle faïences SDB					O				16							N
rez	séjour	17	17	crépi cheminée					O				17							N
étage	SDB	18	18	colle faïences SDB					O				18							N
étage	séjour	19	19	colle moquette escalier vert					O				19							N
rez	SDB	20		Plaque bakelit SDB	1pce	A	MP	NFA	N				20	N	2	B	II	N	B	O
toit		21		Tuiles eternit toit chalet	135m²	A	MP	NFA	N				21	N	2	C	III	N	B	O
toit		22		Tuiles eternit cabanon	4m²	A	MP	NFA	N				22	N	2	B	II	N	B	O
				tout le bâtiment a été visité																



Fiche d'identification du matériau contenant de l'amiante

Bâtiment: Principal

Etage: sous-sol

Local: cuisine

Matériaux ou élément constructif contenant de l'amiante:

Colle carrelage sol cuisine

Photo N°: 6



Type de Matériaux :



☐
☐
☐
☐
☒
☐

F: Flocage

C: Calorifugeage

FP: Faux-Plafond

FA: Matériau Faiblement aggloméré

NFA: Matériau non faiblement aggloméré

SOL: Sol

Quantité de matériau : 4m²

Type de polluants (A/PCB/HAP/ML): A

Référence du prélèvement 6

VDI oui FAR/m³

Matériau pollué : O

Remarques :

Matériau en parfait état de conservation. Les interventions sur ces matériaux doivent absolument être confiées à des entreprises spécialisées en désamiantage. Listes disponibles sur : www.suva.ch. Mesure VDI à faire après désamiantage

Détermination du degré d'urgence et des mesures à prendre

1/ Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante

Facteur	Propriétés et facteurs d'influence identifiés	Evaluation	
1a) Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré	3	1
	Fortement aggloméré	1	
1b) Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	1	-1
	Intact, non endommagé	0	
	Vitrifié, confiné	-1	
1c) Influences extérieures	Vibrations, flux d'air, changements de température, usure mécanique	1	0
	Aucune influence extérieure	0	
Total = évaluation globale du matériau			0

2/ Evaluation du matériau, risque de contact avec l'amiante et exposition

		Emplacement du matériaux contenant de l'amiante		
		Facilement accessible	difficilement accessible	dans un espace confiné
Type et fréquence d'utilisation des locaux	Régulière par des enfants/adolescents ou sportifs	A	A	~~B~~
	Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
	Occasionnellement ou rare	B	C	C

3/ Détermination de l'urgence des mesures à prendre

		A	B	C
Evaluation du matériaux	≤ 1	III	~~III~~	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥ 4	I	I	I
Filière d'évacuation (B/E): E				
Date de la prochaine évaluation du risque:				



Fiche d'identification du matériau contenant de l'amiante

Bâtiment: Principal

Etage: sous-sol

Local: SDB

Matériaux ou élément constructif contenant de l'amiante:

Colle faïences SDB

Photo N°: 8



Type de Matériaux :



☐
☐
☐
☐
☒
☐

F: Flocage

C: Calorifugeage

FP: Faux-Plafond

FA: Matériau Faiblement aggloméré

NFA: Matériau non faiblement aggloméré

SOL: Sol

Quantité de matériau : 6m²

Type de polluants (A/PCB/HAP/ML): A

Référence du prélèvement 6

VDI oui FAR/m³

Matériau pollué : O

Remarques :

Matériau en parfait état de conservation. Les interventions sur ces matériaux doivent absolument être confiées à des entreprises spécialisées en désamiantage. Listes disponibles sur : www.suva.ch. Mesure VDI à faire après désamiantage

Détermination du degré d'urgence et des mesures à prendre

1/ Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante

Facteur	Propriétés et facteurs d'influence identifiés	Evaluation	
1a) Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré	3	1
	Fortement aggloméré	1	
1b) Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	1	-1
	Intact, non endommagé	0	
	Vitrifié, confiné	-1	
1c) Influences extérieures	Vibrations, flux d'air, changements de température, usure mécanique	1	0
	Aucune influence extérieure	0	
Total = évaluation globale du matériau			0

2/ Evaluation du matériau, risque de contact avec l'amiante et exposition

		Emplacement du matériaux contenant de l'amiante		
		Facilement accessible	difficilement accessible	dans un espace confiné
Type et fréquence d'utilisation des locaux	Régulière par des enfants/adolescents ou sportifs	A	A	~~B~~
	Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
	Occasionnellement ou rare	B	C	C

3/ Détermination de l'urgence des mesures à prendre

		A	B	C
Evaluation du matériaux	≤ 1	III	~~III~~	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥ 4	I	I	I
Filière d'évacuation (B/E): E				
Date de la prochaine évaluation du risque:				



Fiche d'identification du matériau contenant de l'amiante

Bâtiment: Principal

Etage: sous-sol

Local: cuisine

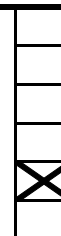
Matériaux ou élément constructif contenant de l'amiante:

Colle faïences cuisine

Photo N°: 9



Type de Matériaux :



F: Flocage
C: Calorifugeage
FP: Faux-Plafond
FA: Matériau Faiblement aggloméré
NFA: Matériau non faiblement aggloméré
SOL: Sol

Quantité de matériau : 3m²
Type de polluants (A/PCB/HAP/ML): A
Référence du prélèvement 6
VDI oui FAR/m³
Matériau pollué : O

Remarques :

Matériau en parfait état de conservation. Les interventions sur ces matériaux doivent absolument être confiées à des entreprises spécialisées en désamiantage. Listes disponibles sur : www.suva.ch. Mesure VDI à faire après désamiantage

Détermination du degré d'urgence et des mesures à prendre

1/ Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante

Facteur	Propriétés et facteurs d'influence identifiés	Evaluation	
1a) Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré	3	1
	Fortement aggloméré	1	
1b) Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	1	-1
	Intact, non endommagé	0	
	Vitrifié, confiné	-1	
1c) Influences extérieures	Vibrations, flux d'air, changements de température, usure mécanique	1	0
	Aucune influence extérieure	0	
Total = évaluation globale du matériau			0

2/ Evaluation du matériau, risque de contact avec l'amiante et exposition

		Emplacement du matériaux contenant de l'amiante		
		Facilement accessible	difficilement accessible	dans un espace confiné
Type et fréquence d'utilisation des locaux	Régulière par des enfants/adolescents ou sportifs	A	A	~~B~~
	Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
	Occasionnellement ou rare	B	C	C

3/ Détermination de l'urgence des mesures à prendre

		A	B	C
Evaluation du matériaux	≤ 1	III	~~III~~	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥4	I	I	I
Filière d'évacuation (B/E): E				
Date de la prochaine évaluation du risque:				



Fiche d'identification du matériau contenant de l'amiante

Bâtiment: Principal

Etage: Rez

Local: SDB

Matériaux ou élément constructif contenant de l'amiante:

Plaque bakelit sous compteur

Photo N°: 20

MP par défaut



Type de Matériaux :



☐
☐
☐
☐
☒
☐

F: Flocage

C: Calorifugeage

FP: Faux-Plafond

FA: Matériau Faiblement aggloméré

NFA: Matériau non faiblement aggloméré

SOL: Sol

Quantité de matériau : 1pce

Type de polluants (A/PCB/HAP/ML): A

Référence du prélèvement NA

VDI non FAR/m³

Matériau pollué : O

Remarques :

Matériau en parfait état de conservation. Les interventions sur ces matériaux doivent absolument être confiées à des entreprises formées à cet effet. Aucune action mécanique ou travaux sur des éléments en eternit

Détermination du degré d'urgence et des mesures à prendre

1/ Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante

Facteur	Propriétés et facteurs d'influence identifiés	Evaluation	
1a) Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré	3	1
	Fortement aggloméré	1	
1b) Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	1	0
	Intact, non endommagé	0	
	Vitrifié, confiné	-1	
1c) Influences extérieures	Vibrations, flux d'air, changements de température, usure mécanique	1	1
	Aucune influence extérieure	0	
Total = évaluation globale du matériau			2

2/ Evaluation du matériau, risque de contact avec l'amiante et exposition

		Emplacement du matériaux contenant de l'amiante		
		Facilement accessible	difficilement accessible	dans un espace confiné
Type et fréquence d'utilisation des locaux	Régulière par des enfants/adolescents ou sportifs	A	A	B
	Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
	Occasionnellement ou rare	~~B~~	C	C

3/ Détermination de l'urgence des mesures à prendre

		A	B	C
Evaluation du matériaux	≤ 1	III	III	III
	2	II	~~II~~	III
	3	I	II	II
	≥ 4	I	I	I
Filière d'évacuation (B/E):		B		
Date de la prochaine évaluation du risque:		22.03.2027		



Fiche d'identification du matériau contenant de l'amiante

Bâtiment: Principal

Etage: toiture

Local: tuiles toiture

Matériaux ou élément constructif contenant de l'amiante:

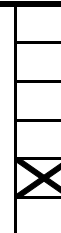
Tuiles eternit toiture

Photo N°: 21

MP par défaut



Type de Matériaux :



F: Flocage
C: Calorifugeage
FP: Faux-Plafond
FA: Matériau Faiblement aggloméré
NFA: Matériau non faiblement aggloméré
SOL: Sol

Quantité de matériau : 135m²
Type de polluants (A/PCB/HAP/ML): A
Référence du prélèvement NA
VDI non FAR/m³
Matériau pollué : O

Remarques :

Matériau en parfait état de conservation. Les interventions sur ces matériaux doivent absolument être confiées à des entreprises formées à cet effet. Aucune action mécanique ou travaux sur des éléments en eternit

Détermination du degré d'urgence et des mesures à prendre

1/ Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante

Facteur	Propriétés et facteurs d'influence identifiés	Evaluation	
1a) Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré	3	1
	Fortement aggloméré	1	
1b) Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	1	0
	Intact, non endommagé	0	
	Vitrifié, confiné	-1	
1c) Influences extérieures	Vibrations, flux d'air, changements de température, usure mécanique	1	1
	Aucune influence extérieure	0	
Total = évaluation globale du matériau			2

2/ Evaluation du matériau, risque de contact avec l'amiante et exposition

		Emplacement du matériaux contenant de l'amiante		
		Facilement accessible	difficilement accessible	dans un espace confiné
Type et fréquence d'utilisation des locaux	Régulière par des enfants/adolescents ou sportifs	A	A	B
	Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
	Occasionnellement ou rare	B	~~C~~	C

3/ Détermination de l'urgence des mesures à prendre

		A	B	C
Evaluation du matériaux	≤ 1	III	III	III
	2	II	II	~~II~~
	3	I	II	II
	≥4	I	I	I
Filière d'évacuation (B/E):		B		
Date de la prochaine évaluation du risque:				



Fiche d'identification du matériau contenant de l'amiante

Bâtiment: cabanon

Etage: toiture

Local: cabanon

Matériaux ou élément constructif contenant de l'amiante:

Tuiles eternit cabanon

Photo N°: 22

MP par défaut



Type de Matériaux :



☐
☐
☐
☐
☒
☐

F: Flocage

C: Calorifugeage

FP: Faux-Plafond

FA: Matériau Faiblement aggloméré

NFA: Matériau non faiblement aggloméré

SOL: Sol

Quantité de matériau : 4m²

Type de polluants (A/PCB/HAP/ML): A

Référence du prélèvement NA

VDI non FAR/m³

Matériau pollué : O

Remarques :

Matériau en parfait état de conservation. Les interventions sur ces matériaux doivent absolument être confiées à des entreprises formées à cet effet. Aucune action mécanique ou travaux sur des éléments en eternit

Détermination du degré d'urgence et des mesures à prendre

1/ Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante

Facteur	Propriétés et facteurs d'influence identifiés	Evaluation	
1a) Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré	3	1
	Fortement aggloméré	1	
1b) Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	1	0
	Intact, non endommagé	0	
	Vitrifié, confiné	-1	
1c) Influences extérieures	Vibrations, flux d'air, changements de température, usure mécanique	1	1
	Aucune influence extérieure	0	
Total = évaluation globale du matériau			2

2/ Evaluation du matériau, risque de contact avec l'amiante et exposition

		Emplacement du matériaux contenant de l'amiante		
		Facilement accessible	difficilement accessible	dans un espace confiné
Type et fréquence d'utilisation des locaux	Régulière par des enfants/adolescents ou sportifs	A	A	B
	Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
	Occasionnellement ou rare	~~B~~	C	C

3/ Détermination de l'urgence des mesures à prendre

		A	B	C
Evaluation du matériaux	≤ 1	III	III	III
	2	II	~~II~~	III
	3	I	II	II
	≥ 4	I	I	I
Filière d'évacuation (B/E):		B		
Date de la prochaine évaluation du risque:				



Résumé

ABSENCE D'AMIANTE

RETIRE

CONTIENT DE L'AMIANTE



Photo 1

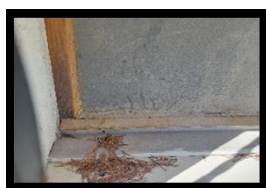


Photo 2

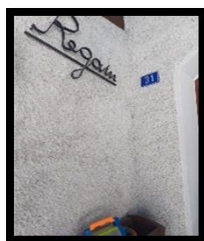


Photo 3



Photo 4



Photo 5

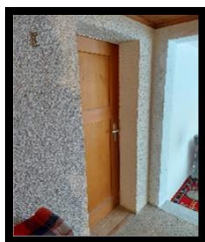


Photo 6



Photo 7

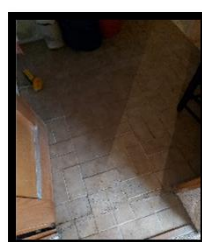


Photo 8



Photo 9



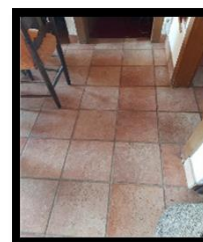
Photo 10



Photo 11



Photo 12



Les MCA repérés doivent être signalés par le donneur d'ordre de manière clairement visible pour toutes les personnes devant intervenir sur ou à proximité des MCA



**Résumé**

ABSENCE D'AMIANTE

RETIRE

CONTIENT DE L'AMIANTE



Photo 13

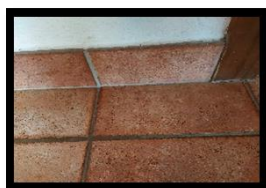


Photo 14



Photo 15



Photo 16

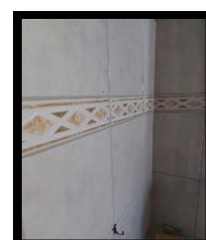


Photo 17

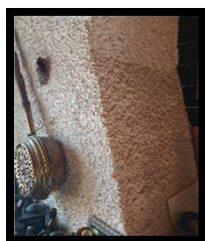


Photo 18



Photo 19

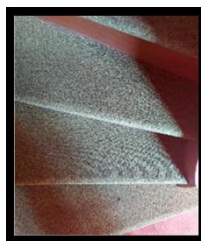


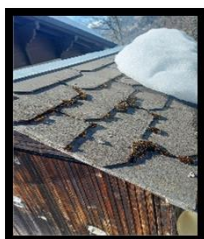
Photo 20



Photo 21



Photo 22



Les MCA repérés doivent être signalisés par le donneur d'ordre de manière clairement visible pour toutes les personnes devant intervenir sur ou à proximité des MCA

**CONCLUSION:**

Tous les MSP ont été repérés, analysés ou déclarés amiantés par défaut . Les tuiles Eternits sont amiantées et devront être enlevées et évacuées par une entreprise formée à cet effet. Seuls 3 carrelages du sous-sol sont ressortis positifs à l'amiante, tous les autres ne sont pas amiantés. Lors des travaux de démolition, il faudra contrôler les sols et parois de la salle de bain de l'étage qui ont l'air épais, mais pas de double couche selon le propriétaire. Toutes les mesures particulières doivent être prises pour l'enlèvement, le recouvrement ou l'évacuation des matériaux pollués en respectants toutes les directives de la SUVA.

Diagnostic Amiante avant Travaux

Explications concernant les différents degrés d'urgence

Degré d'urgence	Mesures à prendre
I Ordonner l'assainissement	- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement - Prendre évent. des mesures temporaires ou d'urgence - Effectuer évent. des mesures de qualité de l'air¹⁾
II Recommander des mesures d'assainissement	- Effectuer l'assainissement au plus tard avant le lancement d'autres travaux - Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans - Effectuer évent. des mesures de qualité de l'air¹⁾
III Prendre note de la nécessité d'un assainissement	- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux - Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux

Degré d'urgence I

La situation requiert en principe un assainissement immédiat. Tant que l'assainissement n'est pas terminé, il faut, le cas échéant, prendre des mesures temporaires afin d'éviter toute contamination par de l'amiante. Par ailleurs, il peut s'avérer judicieux d'effectuer des mesures de qualité d'air (par exemple lorsque l'on suspecte que des travaux effectués de manière inappropriée sur des matériaux contenant de l'amiante ont entraîné une forte libération de fibres de ce minéral). Lorsque l'on constate une concentration supérieures à 1'000FAR/m³ (FAR=Fibre Amiante Respirable), il faut procéder sans délai à un assainissement et prendre des mesures d'urgence.

Degré d'urgence II

Un assainissement immédiat n'est pas absolument nécessaire, mais il doit avoir lieu avant d'entreprendre des travaux qui affecteraient le matériaux contenant de l'amiante. Il est par ailleurs nécessaire de procéder à une réévaluation régulière tous les 2 à 5 ans et en cas de modification de l'utilisation des locaux ou lors d'incidents particuliers. Par "incident particulier", on entend tout dommage (causé par exemple par l'eau ou le feu) et toute atteinte ou action incontrôlée qui affecte le matériau contenant de l'amiante. Lorsqu'un tel incident particulier se produit, il faut déterminer à l'aide de mesures de qualité de l'air si atmosphère des locaux concernés a été contaminée en procédant comme cela a été décrit pour le degré d'urgence I.

Degré d'urgence III

Les mesures à prendre sont identiques à celles recommandées pour le degré d'urgence II, à la différence que les réévaluations périodiques ne sont pas nécessaires. Toutefois, la situation doit également être réévaluée en cas de modification de l'utilisation des locaux ou d'incident particulier (sinistre, atteinte involontaire) comme cela a été décrit pour les degrés d'urgence I et II.

ATA Bureau Technique Sàrl

Architecture - Thermique - Amiante

Nomenclature

Client/mandant

Personne physique ou morale qui commande le diagnostic d'un bâtiment dans le but d'évaluer les risques liés à la présence éventuelle d'amiante.

Diagnosticteur polluants

Personne physique, formée selon les règles de l'association, qui réalise le diagnostic des matériaux susceptible d'être pollué (MSP) pour le client. Appelé "diagnostiqueur" dans le présent document

MSP

Matériau qui, selon les lois et les règles applicables et selon l'état de connaissance, doit être considéré comme susceptible d'être pollué par des polluants de construction (cf. définition de matériau pollué, chapitre 1.4). L'ASCA édite une liste des MSP

MP

Matériau dont l'analyse effectuée par un laboratoire a révélé qu'il contient un ou plusieurs polluant(s) à des concentrations supérieures aux normes et limites applicables pour des matériaux non pollués ou pour lequel le diagnostiqueur décide qu'il est pollué sur la base de ses connaissances.

Matériau retiré

Matériau pollué, retiré lors d'un assainissement

Matériau pollué par défaut (MP par défaut)

Matériau susceptible d'être pollué (MSP), pour lequel le diagnostiqueur n'a pas démontré qu'il n'est pas pollué.

Analyse VDI

Mesure d'empoussièrement de l'air, contrôle libératoire.

Mesure de la concentration en fibres d'amiante respirables (FAR) se fait par le biais d'une pompe et d'un filtre. Elle est réalisée selon la norme VDI 3492. Les mesures seront effectuées conformément à la directive CFST 6503.

FAR

Fibre d'amiante respirable max 1000 FAR par m³

Sondage

Opération permettant de s'assurer visuellement de la composition complète d'une installation ou d'un matériau en le démontant, le carottant ou en le découpant. En fonction de la composition, le diagnostiqueur décide s'il est nécessaire d'effectuer un prélèvement.

Prélèvement

Prise d'un échantillon destiné à être analysé par un laboratoire.

A L'ATTENTION DE → ATA Bureau Technique Sarl
Réane Henchoz
Route de la Chapelle 26
1890 Saint-Maurice

RAPPORT D'ESSAI → **Analyse d'amiante dans les matériaux**

RÉFÉRENCE → Philippe Pasche Parcelle 2327 Diablerets

DATE DE RÉCEPTION → 14.03.2022

MÉTHODE → Les analyses d'amiante dans les matériaux selon la norme ISO 22262-1 par microscopie électronique à balayage avec préparation de l'échantillon optimisée, accréditée selon ISO/CEI 17025 ont donné les résultats suivants :

ÉCHANTILLONS →

1 / Mastic fenêtre

• Amiante non décelé

2 / Crépis de façades

• Amiante non décelé

3 / Colle carrelage terrasse rez

• Amiante non décelé

4 / s-sol colle carrelage sol brun entrée

• Amiante non décelé

5 / s-sol crépi intérieur s-sol

• Amiante non décelé

6 / s-sol Colle carrelage sol cuisine

• Amiante décelé (Chrysotile)



Analysis Lab SA | Bahnhofstrasse 54 | 2502 Biel/Bienne (CH)
+41 (0) 32 545 51 67 | info@analysislab.ch | www.analysislab.ch

1/3

7 / s-sol colle carrelage sol SDB et fourneau
• Amiante non décelé

8 / s-sol colle faïences SDB
• Amiante décelé (Chrysotile)

9 / s-sol colle faïences cuisine
• Amiante décelé (Chrysotile)

10 / rez colle carrelage sol entrée
• Amiante non décelé

11 / Colle plinthe entrée rez
• Amiante non décelé

12 / colle carrelage sol séjour rez
• Amiante non décelé

13 / rez colle plinthes séjour
• Amiante non décelé

14 / colle faïences fourneau et cheminée noir rez
• Amiante non décelé

15 / colle faïences cuisine rez
• Amiante non décelé

16 / colle faïences SDB rer
• Amiante non décelé

17 / crépi cheminée rez
• Amiante non décelé



18 / colle faïences SDB étage
• Amiante non décelé

19 / colle moquette escalier vert
• Amiante non décelé

REMARQUES GÉNÉRALES:

La limite de détection est dépendante du type de matériau analysé. Des tests sur des matériaux de référence certifiés ont démontré une limite de détection inférieure à 0,01% (massique). Les résultats concernent uniquement les échantillons reçus et leur interprétation et utilisation est hors de la portée de l'accréditation du laboratoire. Les montages analysés sont archivés par le laboratoire pour une durée de 2 mois. Ce rapport ne peut être reproduit partiellement sans l'accord de Analysis Lab SA.

LIEU & DATE:

Biel-Bienne, le 15.03.2022

ANALYSTE & TITRE:

Diana Loregian

Géologue + Responsable scientifique

SIGNATURE:



Analysis Lab SA | Bahnhofstrasse 54 | 2502 Biel/Bienne (CH)
+41 (0) 32 545 51 67 | info@analysislab.ch | www.analysislab.ch

3/3

